

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

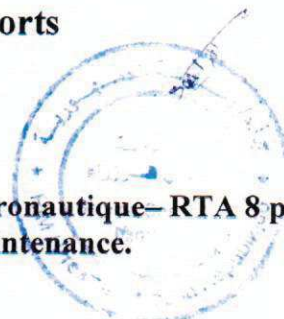
Honneur – Fraternité – Justice

.....

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGL/TEJO

0841



Arrêté N°...../MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique– RTA 8 partie-145–Deuxième édition, relatif aux agréments des organismes de maintenance.

La Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : La loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018 portant application des dispositions de la Loi n°2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres;

VU : Le Décret n°296-2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : Le décret n° 229 - 2018 du 11 juillet 2018, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : l'arrêté n°123 /MET du 7 mars 2018 portant adoption du Règlement Technique Aéronautique– RTA6 partie-145 –Première édition, relatif aux agréments des organismes de maintenance.

Sur propositions du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicables les dispositions réglementaires contenues dans le Règlement Technique RTA8Partie-145 - Deuxième Edition, relatif aux agréments des organismes de maintenance.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique – RTA8 Partie-145 - Deuxième Edition, seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique – RTA 8 Partie-145 - Deuxième Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le 23 NOV 2018


Amal Mint MAOULOUD



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2

